



Protocole d'entente entre l'ACTS et la NASW

(en vigueur du 11 juillet 2012 au 11 juillet 2015)

Considérant que la National Association of Social Workers (NASW) et l'Association canadienne des travailleuses et travailleurs sociaux (ACTS) sont vouées à la promotion et au renforcement de la profession du travail social;

Considérant que les deux organisations souscrivent à des principes communs de déontologie et des valeurs professionnelles de travail social;

Considérant que la NASW et l'ACTS attachent de l'importance à leur relation réciproque et aux avantages qui découlent du partage d'informations d'intérêt mutuel;

Considérant que chacune des organisations dispose de ressources et d'informations potentiellement utiles à l'autre et à l'avancement de la profession du travail social en Amérique du Nord;

IL EST CONSÉQUEMMENT CONVENU QUE :

- Le président et le directeur général de chacune des organisations vont se rencontrer au moins une fois par année, soit en personne ou par des moyens virtuels, afin de partager de l'information et de dégager certains champs d'action conjointe.
- Dans la mesure du possible, les deux organisations collaboreront là où on aura dégagé des champs d'action conjointe et d'autres qu'on pourrait définir où on pourrait convenablement exercer une action conjointe.
- Chacune des organisations se rendra disponible pour fournir des conseils, un appui et une rétroaction à l'autre sur certaines initiatives particulières.
- Le cas échéant, les organisations partageront des ressources, incluant des publications, des campagnes d'éducation du public et un soutien technique.
- Les deux organisations chercheront des occasions d'élaborer des déclarations communes sur des enjeux sociaux ayant une incidence sur la profession et la population qu'elles desservent.
- Les deux organisations fourniront à leurs membres des mises à jour relatives au travail effectué en collaboration par la NASW et l'ACTS.
- Chacune des deux organisations occupera à tour de rôle, tous les deux ans, la présidence nord-américaine de la Fédération internationale des travailleurs sociaux ainsi que le poste

de membre à titre personnel de la FITS pour l'Amérique du Nord. Cette disposition sera revue advenant que la Région soit élargie afin d'inclure d'autre pays.

En signant le présent protocole d'entente, la NASW et l'ACTS ont ratifié un programme d'action axé sur la compréhension et la coopération entre les deux organisations, axé aussi sur l'avancement du travail social aux États-Unis, au Canada et sur la scène internationale.

Jeane W. Anastas, PH.D., LMSW

Président, NASW

Date: 11 juillet 2012

Morel Caissie, M.Serv.Soc., TSI

Président, ACTS

Date: 11 juillet 2012